

Séance du 21 janvier 2021**Délibération n° 2021-08**

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de janvier à 20 heures, se sont réunis, à Meulne-Vitray dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 14 janvier 2021.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Ludovic VITOUX

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET, Monsieur Michel PERNET,

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7.1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2021

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4 alinéa 5, L.1111-9, L.1111-10-I, L.5214-8 ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la délibération de l'Assemblée départementale relative au soutien aux travaux de voirie du 10 octobre 2017 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** le règlement de la voirie communautaire ;
- VU** les propositions des délégués voirie de chacune des communes ;

VU l'avis de la commission voirie émis lors de ses réunions des 17 décembre 2020 et 21 janvier 2021 ;

Considérant la programmation biannuelle de l'aide départementale par commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme de travaux de voirie 2021 pour un montant de 519 153,00€ HT.

Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter la subvention d'un montant de 131 281,80 € auprès du Département (Dispositif de soutien aux travaux de voirie), conformément au tableau ci-dessous :

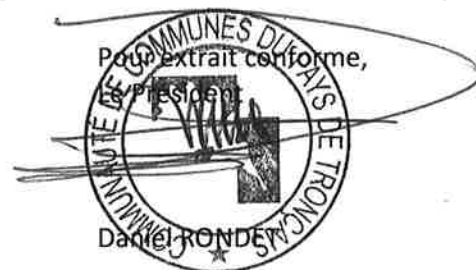
COMMUNE	TRAVAUX VOIRIE € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION
BRAIZE	35 534,00 €	35 534,00 €	10 660,20 €
CERILLY	185 052,00 €	140 000,00 €	42 000,00 €
HERISSON	64 090,00 €	64 090,00 €	19 227,00 €
ISLE-ET-BARDAIS	97 382,00 €	97 982,00 €	29 394,60 €
SAINT-BONNET	137 095,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	519 153,00 €	437 609,00 €	131 281,80 €

Article 3 : d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Article 4 : d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021, opération 2101.

Article 5 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 janvier 2021,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr